



**Document justificatif établi conformément à l'article 29, paragraphe 1
du règlement (CE) n°834/2007 relatif à l'Agriculture Biologique**

1. Numéro du certificat : **CER-OPT64811-C218162**

2. Nom et adresse de l'opérateur

EARL AUX PETITS LEGUMES
4 RUE PASTEUR
28630 SOURS

Activité principale: **PRODUCTEUR TRANSFORMATEUR**

3. Nom, adresse et n° de code de l'organisme de contrôle

Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche
9 cours du Triangle
92937 Paris-la-Défense CEDEX
FR-BIO-10

4. Catégories de produits/activité

Maraîchage plein champ

oseille, épinard, aromates (persil, thym, romarin, basilic, ciboulette, menthe, coriandre, cerfeuil), aubergines, bettes, betteraves, carottes, céleri rave, céleri branches, chicorées, choux (frisée, fleur, de milan, de bruxelles, rouge, rave, chinois), rutabaga, concombres, roquette, haricot vert, haricot sec et demi sec, scorsonere, poireau, radis, fèves, courges, courgettes, épinards, laitues, mâches, navets, oignons blancs grelots (botte), oignons rouges, micro pousse, panais, poivrons, pois gourmand, fenouil, maïs doux, persil tubéreux, petit pois, pourpier, roquette, échalion, persil tubéreux, jeunes pousses, pomme de terre, carotte, échalote, tomates, pastèque, cresson, rhubarbe, fraise, pomme, fleurs comestibles, choux à choucroute, ail, patates douces, poires de terre, occas du pérou, endives, fenouil, cresson

Maraîchage sous abri

aromates (persil, thym, romarin, basilic, ciboulette, perilla, ail des Ours, ciboulaïl, menthe, coriandre, cerfeuil), aubergines, bettes, betteraves, carottes, céleri rave, céleri branches, chicorées, choux (frisée, fleur, de milan, de bruxelles, rouge, rave, chinois), rutabaga, concombres, haricot vert, haricot sec et demi sec, scorsonere, poireau, radis, fèves, courges, courgettes, épinards, aca du perrou, laitues, mâches, navets, oignons blancs grelots (botte), oignons rouges, panais, poivrons, pois gourmand, poire de terre, fenouil, maïs doux, persil tubéreux, petit pois, pourpier, roquette, échalion, persil tubéreux, jeunes pousses, pomme de terre, carotte, échalote, tomates, pastèque, cresson, oseille, épinard, ail, Topinambour, raifort, helianthie, fleurs comestibles, oignons, patate douce, physalis, plants micro-pousses, poires de terre, occas du pérou, endives, fenouil, cresson

5. Définis comme

Agriculture Biologique

Agriculture Biologique

6. Période de validité : Du 15/05/2021 au 31/03/2023

7. Date de contrôle: 03/06/2021

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008, et le cas échéant du cahier des charges français homologué par arrêté du 05 janvier 2010, et conformément au programme de certification en vigueur, tel qu'il est défini par la circulaire afférente de l'INAO. L'opérateur a soumis ses activités au contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Ce certificat, émis à la date précisée ci-dessous, peut être suspendu, retiré, modifié. Sa validité peut être vérifiée à tout moment sur le site <https://certifie.bureauveritas.fr/bio/> ou par courriel à producteurbio@bureauveritas.com.

Présence de productions végétales conventionnelles sur l'exploitation : Non

Présence de productions animales conventionnelles sur l'exploitation : Non

Paris La Défense, le : 12/07/2021
Pour le Président, Laurent Croguennec



